

Moanda, le 14 mars 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA COMILOG PREND ACTE DE LA DÉCISION DE SES PARTENAIRES SOCIAUX ET DE LA REPRISE COMPLÈTE DES ACTIVITES DANS UN CLIMAT SOCIAL APAISÉ

À l'issue de l'audience avec le Président de la Transition, Président de la République, Chef de l'État, Son Excellence M. Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, le mercredi 12 mars 2025, la COMILOG prend acte de la fin du conflit et de la reprise complète des activités opérationnelles. L'entreprise reconnue comme un employeur de référence dans le secteur minier, rappelle qu'elle respecte les standards nationaux et internationaux en matière de respect des droits humains, de conditions de travail et de performance opérationnelle.

Alors qu'un processus de médiation, sous l'égide du Ministère du Travail, était en cours depuis le 04 décembre 2024, les partenaires sociaux ont mis un terme aux discussions et déclenché, le 6 mars 2025, un mouvement de grève illimité, sans service minimum, en violation avec les dispositions réglementaires en vigueur et en contradiction avec les engagements pris dans le cadre de la médiation.

Au terme de l'audience avec le Président de la Transition, plusieurs mesures ont été adoptées, mettant officiellement fin au conflit. La grève est levée avec effet immédiat et une trêve sociale est instaurée jusqu'à la tenue des élections professionnelles, prévues au plus tôt en janvier 2026.

Le principe de négociations triennales est abrogé et au titre de l'année 2025, les salaires sont revalorisés pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles, avec effet au 1^{er} janvier 2025.

Le Président de la Transition a souligné l'importance du respect de la loi pour garantir un climat social apaisé et conforme aux règles en vigueur, tout en veillant à préserver l'image de l'entreprise. Par ailleurs, les mesures disciplinaires et juridiques en cours sont suspendues.

La COMILOG met un point d'honneur à proposer à ses salariés des conditions de rémunération et de travail de qualité et en constante amélioration. Fidèle à ses engagements, l'entreprise a toujours respecté et favorisé le dialogue social et la représentation du personnel. Les efforts déployés pour garantir un environnement propice au bien-être et à la productivité sont continus et seront maintenus.

À propos de la COMILOG

La Compagnie Minière de l'Ogooué (COMILOG), filiale du groupe Eramet, exploite depuis 1962, l'une des plus grandes mines au monde de manganèse à haute teneur, située à Moanda, au Gabon. Sa production annuelle de 7 millions de tonnes la positionne à la tête de ce secteur stratégique sur le marché mondial. Avec plus de 2000 emplois directs, la COMILOG est le premier employeur de la province et compte parmi les plus grands employeurs du secteur privé du pays. Elle est la première entreprise gabonaise tous secteurs confondus, avec près de 600 Milliards de FCFA de contribution annuelle à l'économie nationale et en accompagnement social. www.comilog.eramet.com

Contact presse

aunel.loumba@eramet-comilog.com

+241 77 13 72 9